

Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Bureau communautaire du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le 22 janvier
à 19 heures, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 16 janvier 2026

Délibération B20260122_001	Aides communautaires en faveur de l'opération « Amélioration de l'habitat »
-------------------------------	--

Étaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAZARRÉ Max, CAZAUZ Jean-Michel, CHALDUC Jean, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HÖ Bastien, LEFEBVRE Patrick, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Étaient absents/excusés :

BAUDINIERE Julien, CAILLET Pierre, CONDIS Sylvette, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GRYCZA Daniel, MANFRIN Jean-Marc, PAYEN Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

Pouvoirs :

CONDIS Sylvette (pouvoir donné à GILAMA Chantal)

Secrétaire de séance : WAWRZYNIAK Stéphane

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents :	25
Pouvoir :	1
Votants :	26
Absents/excusés :	10

OBJET : Aides communautaires en faveur de l'opération « Amélioration de l'habitat »

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2025, la communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour l'amélioration de l'habitat.

2 dossiers adaptation ont été soumis.

L'enveloppe globale de subventions s'élève à 1 372.46 € pour un montant de travaux éligibles de 23 963,01€ HT.

Nom	Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Montant CCV
██████████	██████████	Saint-Sulpice-sur-Lèze	Adaptation	8 715.64 €	610.09 €
██████████	Sandrine	Carbone	Chauffage	15 247.37 €	762.37€
				23 963,01 €	1 372.46 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

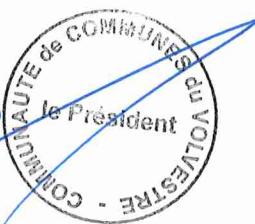
- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau présenté ci-dessus ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente délibération.

Fait à Carbonne, le 23 janvier 2026

Le Président

Denis TURREL

26 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION



Le secrétaire de séance

Stéphane WAWRZYNIAK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.